

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation et du stationnement centre la Campagne

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 225, définissant les pouvoirs des Maires,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- Vu la demande de l'entreprise ENEDIS en date du 3 octobre 2022,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer toutes les mesures de sécurité lors de travaux électriques sur le parking du Centre la Campagne, attenant à la Poste.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés sur le parking du Centre la Campagne 31180 CASTELMAUROU.

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 3 : La voie d'accès à la boîte aux lettres extérieure et l'entrée du piétonnier de la Médiathèque sera interdite à la circulation piétonne le mardi 6 décembre 2022 de 8h00 à 18h00.

Article 4 : La mise en place d'un groupe électrogène mobile est autorisée à l'entrée du piétonnier de la Médiathèque sans empiéter sur ce dernier le mardi 06 décembre. Ce dernier sera soigneusement posé afin de ne pas dégrader le parvis.

Article 5 : Aucune circulation de véhicules et engins de travaux n'est autorisée sur le piétonnier et le parvis de la Médiathèque.

Article 6 : Une signalisation et une sécurisation par barriérage adaptées seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 7 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux

Article 8 :

- Madame la Maire de Castelmaurou
 - ENEDIS HAUTE GARONNE – impasse Marie Laurencin 31000 Toulouse
 - La Police Intercommunale,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Police Intercommunale

Fait à Castelmaurou,
Le 30 novembre 2022

La Maire

ESQUERRE Diane

Date de mise en ligne : 2 décembre 2022

